

Quatrième rencontre du comité de VIGILANCE 2023

Compte-rendu

Date : 25 octobre 2023
Lieu : 8750, boulevard Industriel, Trois-Rivières
Heure : 15 h à 18 h

P

Participants

Membres présents

Denis Beaucage, représentant-citoyen suppléant
Yannick Daviault, représentant-citoyen
Lauréanne Daneau, représentante d'un groupe environnemental, Environnement Mauricie
Robert Pilotte, responsable des affaires publiques et communication, représentant-entreprise, Groupe Bellemare
Dominique Thibeault, représentant de la ville de Trois-Rivières

Autres personnes présentes

Brigitte Duval, citoyenne
Étienne Boulay, citoyen
Dr. Sylvain Abel, Santé publique
Ann St-Jacques, Santé publique
Guillaume Milot, conseiller en contrôle environnemental, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Marylène Denis, directrice régionale du contrôle environnemental de la Maurice, MELCCFP
Alain, Lafontaine, conseiller municipal
Serge Bellemare, président, Groupe Bellemare
Martin Côté, directeur manufacturier, Groupe Bellemare
Alexandra Ducharme, directrice des opérations, Bellemare Abrasifs & Minéraux
Stephen Davidson, consultant environnement de GB

Co-animatrice et secrétaire

Colette Schwartz, consultante de GB

Absent

Catherine Boisclair, représentante de l'APCHQ

1. Ouverture de la réunion

En l'absence d'une présidence du comité, M. Pilotte souhaite la bienvenue aux membres. Mme Schwartz anime la rencontre et rappelle le mandat du comité : créer un lieu d'informations et de discussions. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Présentation du nouveau membre du comité, Mme Catherine Boisclair, directrice générale de l'APCHQ.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour. Adoption des minutes du dernier comité
3. Suivi des activités depuis la dernière rencontre : Retour sur certains éléments de la dernière réunion et réponse à des questions adressées dans nos outils de communication et autre.
4. Discussions de divers sujets d'intérêt :
 - 4.1 Reportage télévision émission Enquête : discussion
 - 4.2 Remise de la porte ouverte d'automne à une date ultérieure en 2024
 - 4.3 Résultat des mesures de bruits et des fumées
 - 4.4 Unité de surveillance environnementale et brigade des odeurs
 - 4.5 Signalements — communication directe avec l'entreprise
 - 4.6 Projets d'amélioration de nos infrastructures
5. Désignation d'un président
6. Varia
7. Prochaine rencontre :
 - 7.1 Date et heure
 - 7.2 Proposition relativement au dossier de la prochaine rencontre
8. Levée de l'assemblée

En l'absence de Mme Boisclair, le point 1 est reporté. Il est demandé d'ajouter au point varia la liste de questions préparée par les représentants citoyens.

Des commentaires sur l'insatisfaction des procédures qui ont été suivies pour la préparation de la réunion (avis de convocation, ordre du jour, révision du compte-rendu et adoption de ces documents) sont exprimés et une demande est faite pour les activités du comité respectent les normes prévues au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Il y a un malaise également sur le nombre de personnes invitées et l'effet de surprise généré par le manque d'information en amont de la rencontre de leur présence.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié.

3. Adoption du compte-rendu de 21 juin 2023

Des modifications sont demandées et le compte-rendu est adopté.

4. Reportage télévision émission Enquête : discussion

4.1 Discussions sur divers sujets d'intérêt

Plusieurs sujets sont abordés par les membres du comité sous forme de questions et de commentaires. Selon les sujets, les personnes-ressources apportent des précisions.

- Émission Enquête et les nuisances vécues par le voisinage

Le refus de participation de l'entreprise Groupe Bellemare au reportage est contesté. Le représentant de l'entreprise explique les raisons de cette décision et partage la chronologie des communications entre la journaliste et elle.

Le représentant de la Ville de Trois-Rivières explique, pour sa part, ses raisons d'avoir aussi refusé une telle participation et précise que par le biais d'une demande d'accès à l'information, les journalistes peuvent obtenir certaines explications sur des dossiers spécifiques.

- Contaminants émergents et polluants éternels (PFAS)

La détection de contaminants émergents et de polluants éternels (PFAS) dans l'environnement naturel du voisinage soulève de grandes inquiétudes et des questions sont posées à ce sujet.

Les représentants du MELCCFP expliquent qu'il n'y a pas encore de normes pour encadrer les PFAS, mais que le gouvernement est actif pour faire l'acquisition de connaissance et travailler sur des méthodologies pour mieux suivre leur présence et leurs impacts. Les normes canadiennes sont également provisoires sur le sujet.

Les représentants de l'entreprise mentionnent avoir mandaté un expert pour être éclairé sur le sujet.

- Silicate de fer

La présence de silicate de fer (agrégat) et sa dispersion dans l'air inquiètent beaucoup certains membres du comité. La présence d'arsenic dans cette matière est un des éléments préoccupants pour le voisinage.

Les représentants de l'entreprise répondent qu'ils se soucient des impacts sur la santé des différents types d'agrégat, que ce soit sur la population du voisinage et sous l'angle de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. Les suivis auprès des employés permettent de vérifier par différents instruments de mesure la poussière à laquelle ils sont exposés et que jusqu'à présent, aucun problème n'a été détecté.

Des explications sur ce qu'est le silicate de fer (origine, usage, séquestration des produits qu'il contient, etc.) sont fournies.

- Ruisseau du Lavoir

L'état environnemental du ruisseau du Lavoir est une préoccupation importante de la part de

certaines membres du comité. La crainte que le cours d'eau subisse une détérioration est exprimée dans le voisinage.

Le représentant de l'entreprise affirme partager le même souhait.

Les observateurs du MELCCFP expliquent que leur ministère prélève des échantillons pour évaluer et suivre la qualité de l'eau. Les données indiquent que ... (à vérifier auprès du ministère).

- Nuisance de bruit

Les activités industrielles génèrent du bruit à différents moments dans la journée (matin et soir).

Lorsqu'il y a des signalements faits à l'entreprise, des vérifications sont alors faites pour cibler l'origine du bruit. Parfois, il y a des interventions possibles pour éviter ou minimiser les bruits, d'autres fois, il arrive que les bruits soient causés par d'autres entreprises du secteur et se passent à des moments où les opérations de Groupe Bellemare sont à l'arrêt.

4.2 Remise de la date de la porte ouverte

Le représentant de l'entreprise propose que la tenue des portes ouvertes ait lieu au printemps 2024.

4.3 Résultat des mesures de bruit, odeurs, des fumées et poussières

Le plan d'action et les principaux résultats d'analyse en date du 25 octobre 2024 sont présentés au comité par Mme Alexandra Ducharme (personne-ressource).

- Odeurs

L'entreprise fait un suivi journalier des odeurs pouvant être émis par le site. Les odeurs les plus susceptibles d'être perçues sont celles du H₂S provenant du gypse en décomposition (odeurs d'œufs pourris) dans le lieu d'enfouissement.

L'autre source potentielle proviendrait des contaminants organiques issus de la collecte du verre comme il n'est pas toujours propre lorsque disposé dans le bac de la collecte sélective (contenu, étiquette, etc.).

Pour faire le suivi des odeurs, l'entreprise a demandé à la brigade d'odeurs d'Énercycle d'agrandir sa zone de patrouille pour inclure des routes dans le quartier des Forges (boulevards de Forges et Saint-Jean) susceptibles d'être impactées par l'entreprise. Les patrouilleurs sont des gens formés à

même d'identifier les types d'odeur et leur intensité. En sus de cette mesure, l'entreprise a mis en place sa propre brigade le 15 mai 2024.

Brigade d'Énercycle 15 mai au 23 octobre 2023	Brigade de Sable des Forges 15 mai au 23 octobre 2023
<ul style="list-style-type: none">- 414 tournées- 10 signalements d'odeurs (majoritairement de faible intensité)	<ul style="list-style-type: none">- 371 tournées- 5 signalements d'odeur (faible intensité)

Commentaire : Les représentants citoyens ont souligné que cette surveillance n'était pas nécessairement pertinente puisque la patrouille n'était pas toujours présente au moment où eux perçoivent les problèmes d'odeurs.

Actions prévues : la fermeture du site de matériaux secs (LEDCCD) et le traitement du verre qui se fera à l'intérieur du dôme actuellement en construction.

Aussi, pour le suivi des odeurs dans le voisinage, un équipement calibré de détection du H₂S a été installé. Le choix final de l'emplacement a été fait en collaboration avec le MELCCFP et la Santé publique.

Question : Est-ce que cet appareil pourrait être mis à un endroit jugé plus approprié ?

Réponse : Tout est possible du côté de l'entreprise, mais on ne peut pas le déplacer continuellement, car cela exige une installation à chaque fois et des permissions. Il doit y avoir en effet une concertation sur l'endroit avant de le déplacer.

Commentaire : Avec l'élargissement de la consigne pour les contenants en verre, il y a des inquiétudes quant à l'augmentation des activités de recyclage de verre et des odeurs qu'elles génèrent.

Le problème des odeurs provenant du verre souillé dans les bacs de recyclage devrait être réglé par la construction d'un dôme. La réception que l'entrepôt et une partie des opérations se feront désormais sous le dôme, donc dans une aire fermée.

- **Bruit**

Des appareils calibrés de mesure du son ont déjà été installés et des mesures ont été prises sur une période totale de 10 jours en juillet 2023. Les emplacements avaient alors été choisis en collaboration avec le MELCCFP et la Santé publique.

Commentaire : Les emplacements n'étaient peut-être pas les bons.

La patrouille de l'entreprise mise en place le 15 mai 2023 évalue les odeurs et le bruit. Les patrouilleurs ont à leur disposition un appareil calibré. Ils font 4 circuits par jour : 2 le jour et 2 le soir.

L'entreprise a aussi procédé à des études de modélisation théorique et à des mesures de bruit en continu pendant 5 jours à l'été 2023. Les normes de bruit de jour sont de 45dB et de nuit de 40dB. Le jour, le bruit des activités industrielles est souvent enseveli par le bruit élevé de l'autoroute 55.

Par ailleurs, le soir, le bruit de l'autoroute étant plus faible, le bruit des activités industrielles est plus perceptible.

Malgré ce fait, l'entreprise veut réduire le bruit des activités de 3dB sous les limites. Pour ce faire, elle souhaite travailler en collaboration avec les citoyens et une firme spécialisée pour identifier et diminuer les bruits les plus dérangeants. Entre autres, sur les camions, les alarmes de reculs régulières sont proscrites au site.

D'autres mesures seront mises en place dans le but de réduire le bruit :

- Électrification de certains équipements en lieu et place de moteurs diesel ;
- Remplacement du dépoussiéreur le plus bruyant par un de nouvelle génération moins bruyante ;
- Construction d'andins à des endroits judicieux ;
- Alarme de recul plus silencieuse ;
- Construction d'un nouvel entrepôt ;
- Silencieux sur les ventilateurs ;
- Murs coupe-son mobiles.

Commentaire : le MELCCFP suggère que la synthèse des études de bruit soit être rendue publique.

- **Fumées**

Des fumées sont émises par les cheminées des séchoirs rotatifs de verre et des agrégats. L'entreprise indique que ce traitement vise à évaporer l'eau des matières et se fait à basse température. Ces séchoirs sont munis de dépoussiéreurs d'une efficacité de 99,97 %. Des analyses ont été faites aux cheminées en mars 2023. Les fumées du séchoir d'agrégats respectent les normes, notamment au niveau des particules, de COGT et d'oxyde d'azote (NO_x).

Les analyses indiquent également que les fumées du séchoir de verre respectent également les normes pour les particules, COGT, NO_x et COV. Il a toutefois été indiqué qu'une cheminée plus haute favoriserait la dispersion et réduirait les fumées perceptibles dans le voisinage.

Question : Est-il possible d'avoir accès aux résultats de ces analyses ?

Réponse : La complexité d'interprétation des résultats est un frein à les rendre accessibles.

- **Poussières**

Pour réduire l'émission de poussières, l'entreprise a adopté une série de mesures :

- Recouvrement des routes du site avec du BCR (béton)
- Balayage régulier des dalles et routes
- Construction de dômes pour assurer l'entreposage du verre à être nettoyé ainsi que les opérations de nettoyage du verre à l'intérieur
- Optimisation des procédures de travail susceptibles de générer des poussières ;
- Utilisation de gicleurs et de canon brumisateur ;
- Ajout d'un radar pour contrôler la vitesse.

D'autres mesures sont prévues :

- Disposition stratégique des équipements ;
- Amélioration des méthodes de travail ;
- Transfert de certaines activités à l'intérieur.

4.4 Unité de surveillance et brigade odeurs

Ce volet a été traité ci-dessus au point 4.3

4.5 Signalements multiples et communication directe avec l'entreprise

Actuellement, la majorité des signalements de nuisances sont envoyés au MELCCFP. Quand elles sont déposées en temps réel à l'entreprise, ces plaintes font l'objet d'une visite sur les lieux. Le Ministère transmet à l'entreprise le nombre et la nature des plaintes. Mais, selon l'entreprise, le manque de précision au niveau du moment ciblé (ex. de 8 h à 21 h) fait en sorte qu'il est difficile de lier une plainte à une activité spécifique sur le site, même si le Ministère envoie rapidement les informations de plaintes à l'entreprise.

Commentaire : les représentants citoyens font valoir que les signalements faits au MELCCFP peuvent donner des précisions utiles à l'entreprise, notamment le type de bruit entendu, l'heure exacte de début de la nuisance, etc. Le processus par le biais du MELCCFP permet une confidentialité à la personne qui fait le signalement, alors que ce n'est pas forcément le cas si le lien est directement fait avec l'entreprise.

Le représentant de l'entreprise reconnaît la pertinence que le MELCCFP document aussi les signalements communiqués directement à l'entreprise. Un meilleur système pour recevoir, traiter et vérifier les plaintes reçues fait partie des démarches que l'entreprise souhaite mettre sur pied pour faire un suivi en temps réel.

Question : Si une personne fait un signalement directement à l'entreprise, est-ce que l'opération en cause serait arrêtée immédiatement ?

Réponse : La pertinence est surtout d'associer la nuisance à la cause pour pouvoir mettre en place les mesures correctrices adéquates (ex. changement d'un équipement).

Commentaire : Un tel système est implanté par Énercycle à St-Étienne-des-Grès. Cela a permis à l'entreprise d'avoir un registre des plaintes qui documente chaque signalement, avec l'heure, la nature de la plainte, l'intervention de vérification, la validité et les causes observées. Ce registre de plainte est déposé au comité de vigilance du LET de St-Étienne-des-Grès lors de chaque réunion. Un tel processus pourrait être implanté pour ce comité.

4.6 Projet d'amélioration des infrastructures d'enfouissement

Le lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition cessera ses activités le 6 novembre 2023, pour une fermeture définitive au plus tard le 31 janvier 2024. Éventuellement, il y aura aussi installation d'évents pour la gestion des gaz et le tout en conformité avec le REIMR.

Le site sera recouvert d'une couche de sol dont de l'argile étanche qui réduira l'infiltration d'eau pluviale vers le fond du site. L'eau de pluie s'écoulera en majorité vers les fossés en périphérie du site et sera simplement de l'eau de surface à gérer. Il y aura un processus de post-fermeture qui sera mis en place à long terme en respect de la réglementation. Ce processus comprendra notamment une évaluation de l'eau souterraine et de surface. Cette dernière se déversera dans le ruisseau du Lavoir et devra respecter le règlement en vigueur. Les détails seront présentés au MELCCFP et finalement, les exigences environnementales seront inscrites dans l'autorisation ministérielle à venir.

Question : Sera-t-il possible d'ajouter des paramètres d'évaluation pour l'analyse de l'eau, notamment des métaux lourds tels que l'arsenic ?

Réponse : Oui, il sera toujours possible d'ajouter des paramètres. L'ensemble sera discuté avec le MELCCFP.

5. Désignation d'un président

Personne n'occupe cette fonction au comité et, considérant que personne ne se porte volontaire, il est décidé de reporter cette nomination.

6. Varia

Compte tenu de l'heure et des obligations de chacun, il a été proposé par l'animatrice que la liste des questions présentées par les représentants citoyens soit déposée en Annexe du présent compte-rendu lorsqu'elles seront divulguées. Lorsque connues, celles-ci seront discutées et

répondues au fur et à mesure au cours des prochaines rencontres.

7. Prochaine rencontre

7.1 Date et heure

Dans environ un mois, selon les disponibilités des membres du comité.

7.2 Proposition relativement au dossier de la prochaine rencontre

Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres en fonction des activités en cours.

8. Levée de l'assemblée

Un délai de 10 jours de calendrier après la diffusion de la version préliminaire est accordé aux participants pour émettre leurs commentaires qui sont pris en compte pour l'émission de la version finale.